



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

ARRÊTÉ N° 2023/766

LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ATTACHE B VERS A AU TITRE DE L'ANNEE 2023

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

Vu le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le Décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

Vu la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

Vu la demande de réinscription formulée par un ou des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion Interne,

Considérant les ordonnances n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire et n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 6 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L. 325-39 Code Général de la Fonction Publique susvisé est suspendu du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 inclus soit 134 jours,

Considérant l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 8 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L. 325-39 Code Général de la Fonction Publique susvisé est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus soit 304 jours,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade **d'Attaché Territorial B vers A** établie au titre de la promotion interne 2023 à compter du 1^{er} juillet 2023 est fixée comme suit :

BANQUETEL-PRUNERA Emmanuelle	VEZIN-LE-COQUET
BODIGUEL Béatrice	DINARD
DE BAETS Erwan	THORIGNÉ-FOUILLARD - Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
GAUTIER Edith	CUGUEN
GOSSET Maryse	BRUZ

LE LAMER Stéphanie	VITRÉ Vitré Communauté
PIERRET Cécile	POLIGNÉ
ROCHEREAU Myriam	CHÂTEAUGIRON
ROSSIGNOL Laurent	CHÂTEAUBOURG - CCAS

Article 2 : La liste d'aptitude au grade d'**Attaché Territorial B vers A** est renouvelée au titre de la promotion interne 2022 à compter du 1^{er} juillet 2023 et fixée comme suit :

DIARD Soizic	LA-CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS Communauté de Communes Bretagne Romantique
LORRET Magali	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - Communauté de Communes Saint-Méen Montauban

Article 3 : La liste d'aptitude au grade d'**Attaché Territorial B vers A** est renouvelée au titre de la promotion interne 2021 à compter du 1^{er} juillet 2023 et fixée comme suit :

MOREAU Patrice	JANZÉ
----------------	-------

Le décompte de la période de quatre ans susvisée est suspendu du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021 ; le fonctionnaire susmentionné pourra bénéficier d'un maintien de cette suspension de 123 jours à l'issue de la dernière année d'inscription en l'absence de nomination stagiaire.

Article 4 : La liste d'aptitude au grade d'**Attaché Territorial B vers A** est renouvelée au titre de la promotion interne 2020 à compter du 1^{er} mars 2023 et fixée comme suit :

LEROUX Vincent	SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES - CCAS
----------------	-------------------------------

Le décompte de la période de quatre ans susvisée est suspendu du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 puis du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 ; le fonctionnaire susmentionné pourra bénéficier d'un maintien de cette suspension de 438 jours à l'issue de la dernière année d'inscription en l'absence de nomination stagiaire.

Article 5 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

Article 6 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Rennes, le 26 juin 2023



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,



Chantal PÉTARD-VOISIN

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20230628-9-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2023

Publication le : 28-06-2023

DC
SA